

ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

Dix-septième session

Session plénière sur les victimes

Réalisations et défis relatifs à la participation et à la représentation légale des victimes vingt ans après l'adoption du Statut de Rome

Profil des intervenants

M. Hirad Abtahi (LL.M., doctorant), avec son expérience en justice internationale pénale supérieure à vingt ans, est actuellement chef de cabinet par intérim de la Présidence de la Cour pénale internationale. Il a dirigé l'Unité chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions de la Présidence de la Cour depuis 2004. Auparavant il dirigeait la Section des avis juridiques du Greffe. Avant de rejoindre la Cour, M. Abtahi a été au service de la Chambre de première instance jugeant Milošević au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (relevant des Nations Unies), et a travaillé pour la Commission internationale de Juristes. Hirad Abtahi a donné de nombreuses conférences, notamment à l'Académie de droit international de La Haye ainsi qu'à l'École des affaires internationales de Paris (PSIA, *Paris School of International Affairs*), à Sciences Po. Ses publications incluent deux volumes rassemblant les travaux préparatoires sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (*The Genocide Convention: The Travaux Préparatoires*). M. Abtahi participe aux Comités de la revue *International Criminal Law Review* et du « Forum for International Criminal and Humanitarian Law ». Il est membre de la Société Française pour le droit international et de la Société européenne de droit international.

Fabricio Guariglia est titulaire d'un diplôme en droit obtenu à l'Université de Buenos Aires (Argentine) et d'un doctorat en droit pénal (mention très bien) de l'Université de Münster (Allemagne).

Entre 1989 et 1995, M. Guariglia a exercé en qualité de conseil de la défense et de représentant des victimes dans des affaires pénales à Buenos Aires. En 1992 et 1993, il a également pris part à divers projets se rapportant aux droits de l'homme et à l'État de droit après la guerre civile qui avait ravagé El Salvador. De 1995 à 1998, en qualité de conseiller juridique chargé au Ministère argentin de la justice des questions relatives à la législation pénale nationale et au droit international pénal, il a participé de près, notamment pendant la Conférence de Rome, au processus de négociation qui a abouti au Statut de Rome. En octobre 1998, il a rejoint le Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, dans un premier temps en qualité de juriste dans la Section des avis juridiques puis en tant que substitut du Procureur en appel dans la Section des appels alors commune au TPIY et au TPIR. Entre 2003 et le début de 2004, Fabricio Guariglia a été chargé de cours invité à la London School of Economics, où il a enseigné le droit international pénal et le droit international public. Entre avril 2004 et juillet 2013, il a exercé les fonctions de premier substitut du Procureur en appel et dirigé la Section des appels au sein du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale. Par la suite, il a pris les fonctions de coordonnateur des poursuites au sein de la Division des poursuites, dont il a été nommé Directeur en octobre 2014.

M. Guariglia a publié de nombreux articles consacrés au droit international pénal, au droit pénal comparé, et à la législation relative aux droits de l'homme, notamment des chapitres dans des commentaires faisant autorité portant sur le Statut de Rome. Il a donné des conférences et animé des séminaires dans de nombreuses universités de par le monde, notamment à Münster (Allemagne), à Leyde (Pays-Bas), à la London School of Economics (Royaume-Uni), à Glasgow (Royaume-Uni), à Galway (Irlande) et à l'American University (États-Unis). Il a aussi participé, en qualité d'expert, à plusieurs réunions et projets internationaux portant sur des questions liées au droit international pénal. Il a été professeur adjoint de droit pénal et de procédure pénale à l'Université de Buenos Aires, et est actuellement professeur externe à l'Université Di Tella à Buenos Aires.

M. Guariglia a été consultant ou conseiller, en fonction des circonstances, pour les organisations suivantes : Amnesty International, le Centre international de justice transitionnelle et l'Open Society Justice Initiative. Il a également dispensé des formations à des agents chargés des poursuites dans les tribunaux ad hoc et les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

M. Philipp Ambach est le chef de la Section de la participation des victimes et des réparations du Greffe de la Cour pénale internationale, après avoir travaillé pendant plus de six ans à la Présidence de la Cour en tant qu'assistant spécial auprès du Président. M. Ambach avait auparavant œuvré pendant quatre ans comme juriste adjoint auprès de la Chambre d'appel du TPIY et du TPIR ainsi qu'au sein du Greffe du TPIY. Ayant terminé son Master en droit à l'Université Humboldt de Berlin (Allemagne) et après avoir travaillé à la Cour régionale de

Düsseldorf, M. Ambach est devenu procureur du Ministère public de Cologne. Il a obtenu son doctorat en droit international pénal à l'Université libre de Berlin.

M. Ambach a publié de nombreux articles sur divers thèmes relevant des domaines du droit international pénal et du droit humanitaire international. Il donne régulièrement des conférences sur ces deux domaines - notamment sur des aspects de la justice internationale centrée sur les victimes - dans divers centres de recherche et instituts universitaires.

Mme Paolina Massidda, Italienne, Chef du Bureau du Conseil public pour les victimes de la Cour pénale internationale, dirige ce Bureau indépendant depuis sa création en 2005 ; elle a été nommée conseil aux fins de, virtuellement, représenter les victimes dans toutes les situations et affaires portées devant la Cour pénale internationale de justice.

Dans ces fonctions, l'une des priorités de Mme Massidda a consisté à structurer le Bureau du conseil public pour les victimes de manière à garantir une représentation significative, dans les procédures menées par la Cour pénale internationale, des intérêts de milliers de victimes de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Elle a cherché à rapprocher le Bureau (et par là la Cour) des victimes qui résident dans les communautés de pays de situation. À son initiative, la capacité de la Cour d'atteindre des victimes sans discrimination d'aucune sorte a été significativement renforcée. Pour Paolina Massidda, que les victimes de crimes sexospécifiques soient entendues est une priorité. Elle a développé l'expertise du Bureau en matière de présentation, sous forme de conclusions juridiques, des vues et des inquiétudes des victimes dans les procédures de la Cour. Les affaires dans lesquelles elle a été nommée comprennent deux procès en cours (Laurent Gbagbo et Blé Goudé, et Ongwen), deux procès terminés (Lubanga et Katanga), où elle reste active aux fins des procédures de réparations, ainsi que dans la situation des Comores, sans oublier les procès de Gaddafi, Kony et Simone Gbagbo. Elle a en outre conseillé des avocats externes, et participé à des programmes universitaires ainsi qu'à des séminaires de formation.

Avant de rejoindre la Cour pénale internationale, Mme Massidda a représenté des accusés et des victimes devant des tribunaux nationaux et internationaux. Elle a travaillé en tant que conseillère juridique pour la Fédération internationale et le Comité international de la Croix-Rouge, et a participé en tant qu'experte à plusieurs programmes de formation de l'Union européenne. Spécialisée dans les droits de l'homme et le droit international humanitaire, elle détient un Master en droit international pénal. Elle est membre du Barreau de Gênes (Italie) depuis 1992.

M. Francisco Cox

Représentant légal des victimes dans le procès de Dominic Ongwen devant la Cour pénale internationale

- Avocat, Université de Diego Portales (Chili)
- LL.M. à l'Université Columbia
- Bourse pour les droits de l'homme, Université Columbia
- Associé fondateur de Balmaceda, Cox & Piña
- Membre du Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI) dans l'affaire Ayotzinapa.

Mme Christine Alai est une avocate des droits de l'homme spécialisée en justice internationale et transitionnelle avec une expertise en égalité et en non-discrimination. Mme Alai a travaillé avec plusieurs organisations locales et internationales aux fins de promouvoir et d'appuyer la recherche des responsabilités et les réparations pour les atrocités massives et les violations flagrantes des droits de l'homme au Kenya et dans la région africaine. Elle a ainsi collaboré avec les Médecins pour les Droits de l'homme (PHR pour « Physicians for Human Rights »), le Centre international pour la justice transitionnelle, la commission nationale des droits de l'homme du Kenya (Kenya National Commission on Human Rights) et la commission kényane des droits de l'homme (Kenya Human Rights Commission). Pendant près de dix ans, Mme Alai a été en première ligne s'agissant des litiges, des recherches, de l'élaboration de politiques, et des campagnes de plaidoyers visant à ce que des comptes soient rendus pour les crimes de nature internationale commis lors des violences post-électorales qui se sont produites au Kenya entre décembre 2007 et février 2008, ce qui incluait un appui à la participation des victimes et des survivants dans les affaires portées à ce sujet devant la Cour pénale internationale. Jusqu'à récemment, Christine Alai était à la tête du bureau des Médecins pour les droits humains, où elle était responsable des progrès du programme sur les projets traitant de violence sexuelle dans les zones de conflit, visant à développer les enquêtes médico-légales centrées sur les survivants et à accroître les poursuites pour violence sexuelle commise durant le conflit. Actuellement conseillère technique pour le programme de justice internationale de la Commission internationale de Juristes-Kenya (ICJ-K), Mme Alai est aussi experte juridique en matière de violence sexuelle dans les conflits pour PHR (Médecins pour les Droits de l'homme). Elle est en outre membre du groupe de pilotage au Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire de Genève (CERAH, Geneva Centre for Education and Research in Humanitarian Action) pour les cours sur la violence sexuelle dans les conflits et les situations d'urgence.